



ÉCOLE SECONDAIRE D'AMOS



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la première réunion (ordinaire) du conseil d'établissement de l'école secondaire d'Amos tenue le mercredi 28 octobre 2020 à 19 h 30 par visioconférence Teams.

Sont présents :

Mme Josiane Bélanger
Mme Annick Boucher
M. Joseph Eid
Mme Annick Gravel
Mme Caroline Jolicoeur
M. Kevin Lacoursière
Mme Janis Lafrance
M. Sylvain Lacroix
Mme Annie Mc Fadden

Mme Manon Morissette
M. Réjean Paquette
Mme Cynthia Pelletier
Mme Jocelyne Poiré
M. Marco Prévost
M. Martin Rondeau
M. Stéphane Saulter
Mme Mélanie Trudel

Aussi présents :

M. Alain Albert, directeur de l'école, Mme Line Gagnon, directrice adjointe, M. Mathieu Chevrier, directeur adjoint et Mlle Danaé Morin, présidente du conseil d'élèves.

Le quorum est atteint.

Ouverture de la réunion

M. Alain Albert souhaite la bienvenue aux membres.

- CE-107-2021** **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
Sur proposition de Mme Mélanie Trudel, appuyée par Mme Caroline Jolicoeur, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE

- CE-108-2021** **Adoption du procès-verbal de la réunion du 29 juin 2020 et suivi**
Sur proposition de Mme Manon Morissette, appuyée par Mme Annick Boucher, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2020.

ADOPTÉE

Élection :

- CE-109-2021** – **Président, présidente**
Sur proposition de Mme Caroline Jolicoeur, appuyée par M. Joseph Eid, IL EST RÉSOLU QUE M. Réjean Paquette soit et est élu président de ce conseil pour l'année 2020-2021.

ADOPTÉE

- CE-110-2021** – **Substitut du président**
Sur proposition de M. Réjean Paquette, appuyée par Mme Caroline Jolicoeur, IL EST RÉSOLU QUE Mme Annick Gravel soit et est élue substitut du président de ce conseil pour l'année 2020-2021.

ADOPTÉE

- CE-111-2021** – **Substitut au comité de parents**
M. Réjean Paquette se porte volontaire et propose sa candidature. Mme Mélanie Trudel appuie la proposition. IL EST RÉSOLU QUE M. Réjean Paquette soit et est élu substitut au comité de parents pour l'année 2020-2021.

ADOPTÉE

CE-112-2021 **Nomination au poste de secrétaire**
IL EST RÉSOLU, sur proposition de M. Réjean Paquette, appuyée par Mme Caroline Jolicoeur, QUE la direction adjointe agisse comme secrétaire du conseil d'établissement pour l'année 2020-2021.

ADOPTÉE

CE-113-2021 **Règles de fonctionnement et de régie**
Les membres du conseil d'établissement ont pris connaissance des règles de fonctionnement et de régie interne.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Mélanie Trudel, appuyée par M. Stéphane Saulter, que les règles de fonctionnement et de régie interne soient adoptées.

ADOPTÉE

Dénonciation d'intérêt

Les personnes concernées doivent remplir le formulaire de dénonciation d'intérêt inséré dans les Règles de fonctionnement et de régie et le remettre au directeur à la fin de la réunion ou à la prochaine réunion du conseil d'établissement.

CE-114-2021 **Budget du conseil**
Monsieur Albert présente les différents éléments concernant le budget du conseil.

À la suite de cette présentation, IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Mélanie Trudel, appuyée par M. Sylvain Lacroix, QUE le tiers du budget du C.É. soit affecté aux frais de gardiennage et de transport. Les frais de transport seront en lien avec ceux du centre de services scolaire, soit 0,46 \$ du kilomètre et les frais de gardiennage ne devront pas dépasser 15 \$ par soirée.

ADOPTÉE

CE-115-2021 **Calendrier des réunions**
Sur proposition de Mme Mélanie Trudel, appuyée par Mme Annick Boucher, IL EST RÉSOLU QUE les réunions du conseil d'établissement se tiennent les mercredis aux dates suivantes : 16 décembre 2020, 24 février 2021, 28 avril 2021 et 16 juin 2021.

ADOPTÉE

Information

– Formation à venir (membres du CE)

Monsieur Albert présente la première capsule de la formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement. Malheureusement, le son ne fonctionnant pas, le lien pour la formation sera envoyé aux membres.

– Calendriers de la vie étudiante et sorties éducatives

Considérant la situation actuelle, les calendriers des activités étudiantes n'ont pas été définis et n'ont pu être approuvés par le conseil d'établissement. Par contre, comme d'habitude, le conseil d'établissement se réserve le droit, en cours d'année, d'accepter ou de refuser des activités de masse à l'extérieur de l'école, selon l'article 75 de la Loi sur l'instruction publique.

Madame Bélanger parle des quelques activités qui ont eu lieu au pavillon La Calypso. Mademoiselle Morin informe les membres du conseil d'établissement de ce qui se passera du côté du pavillon La Forêt. Madame Bélanger donne les informations concernant les activités parascolaires en considérant le concept à respecter, soit celui des trois différentes « bulles ».

– Rencontres de parents

Monsieur Albert précise que les rencontres de parents prendront une forme différente cette année. Les parents recevront éventuellement de l'information à ce sujet.

– Correspondance du Ministre datée du 8 octobre

Monsieur Albert informe les membres du conseil d'établissement qu'il y aura deux bulletins et non trois cette année. Il parle également de la première communication qui sera envoyée plus tard cette année comme mentionné dans la correspondance reçue du ministère.

Nous attendons également des informations concernant les épreuves ministérielles de cette année.

– Mesure 15028 (Activités parascolaires au secondaire)

Monsieur Albert informe les membres des ajouts à cette mesure et donne des explications.

Autres sujets

11.1 Autorisation de transmission des renseignements

Monsieur Albert demande aux parents de remplir et de retourner cette autorisation à madame Langevin.

11.2 Escalier

Monsieur Albert répond au questionnement de M. Paquette concernant l'escalier à l'extérieur du pavillon La Forêt, près du secteur des sports.

Évaluation de la réunion

Les membres ont apprécié cette rencontre.

CE-116-2021

Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 20 h 49 par Mme Jocelyne Poiré et appuyé par Mme Josiane Bélanger que la réunion soit levée.

ADOPTÉE

Le directeur,

Le président,

Alain Albert

Réjean Paquette